

De la Ville de Lyon au pie Tadier du reglement
de la Sinte poffonue Sactur dalliv auz Lyon
et le Cordouhaner de Monsieur le Duc
de Montmorancy, Ven le Vuletit dug vial
Jacoby de cote Ville. le Sathur de May de l'annee
J'ou alleu a Vallant, Certifficat de Jaurin
Joy digam continue du greffier d'ancien d'ancien
Noy Signe d'ancien magistrat ny. de
vingt sixieme de May, Memoire du Jeur
Cahlay dug Jeur Sathur de May, Lettre
excripte auz Cahlay de Lyon par le sieur froumborgue
Seuler p. bodet, l'ar quatuor. Punguinquier
de May d'ancien par laquelle appert couven
Le Cahlay a servir continue de Nego. Sic. and
Lyon d'ancien le 11. Maia doctobre d'ancien
et que la boche d'ancien p'ancien d'ancien
C'ancien de cote Ville de d'ancien
d'ancien de Lyon par le sieur froumborgue, Seuler
p. bodet, et appert que le sieur d'ancien
qui a dit que na. par d'ancien de Lyon d'ancien
d'ancien d'ancien p'ancien pour d'ancien
Mediquement p'ancien que le sieur Cahlay
Auz d'ancien, Auz d'ancien, et
Auz d'ancien le Cahlay qui a dit que d'ancien
Vray que a d'ancien l'ar lettres d'ancien
Auz d'ancien pour l'ar appert auz Lyon, et
Noy par d'ancien d'ancien de la Ville, Mais
et Jaurin la Memoire que le sieur d'ancien
d'ancien d'ancien de la d'ancien
d'ancien d'ancien a d'ancien que pour la d'ancien

faict par les Cahiers d'auant auus les negocians
Auz Lyon et brie de contagion au pres d'iceux
dix diffinies ce Monseigneur le duc de Montmorency
du reglement de la sante par ce fait que
aucuns marchans, vici a Negocians parafiques
Auz Lyon jusques au que la sante y fust
bonne, a quy les Cahiers se brie y auant
contumme par plusieurs fois de s'iceux
mou de d'iceux d'iceux la s'iceux et en qu'iceux
l'iceux demande ap'iceux aux pauuins soldats
Malladine et d'iceux de la s'iceux du Roy qui
faict s'iceux s'iceux a la porte de c'iceux Ville
de que d'iceux s'iceux faict auz Cahiers
par tous auz iceux marchans de c'iceux Ville et
faict aucuns Negocians auz Lyon jusques au
que la s'iceux y soit bonne; s'iceux peu de
Cinq ans l'iceux demande. C'iceux les s'iceux
ne pouora entrer dans la Ville qui s'iceux fait
qu'iceux tant par s'iceux que les Cahiers le pouora
faict mettre de s'iceux pour s'iceux qu'iceux tant
de que les s'iceux d'iceux une garde aux d'iceux
de que Cahiers pour ap'iceux s'iceux qu'iceux tant
ostant et d'iceux s'iceux pouora entrer dans la
Ville.

Le meisme sire Consul d'iceux
Le sire consul de s'iceux
Le sire consul de s'iceux
Le sire consul de s'iceux

Extrait des Registres
du Conseil de la Santé de la
Ville de Montpellier

Consid. M^r Jean de Saur
M^r de Saur

Consid. M^r Jean de Saur
Chancelier & professeur du Roy & luminaire de
de Medecin de Montpellier, M^r Pierre Plaque
Contrôleurs au Bureau du domaine de la ma^r
Au gouvernement & siege presidial de Montpellier
M^r Guillaume de Saur Notaire Royal de
Sirey de M^r de Saur du chapitre de la leglise
Cathedrale Saint Pierre de la prezau Ville
Jean Garre M^r chirurgien, Bernard Grouard
maire de la Ville M^r pasteur consuls
Vignier de Montpellier

Consil de la Santé

Mons^r M^r Jean de Saur Conseiller du Roy
general de Saur de Montpellier

Mons^r M^r Guillem de Griffy Saur de S^r George
con^r de la Magde M^r de la chambre de
Comptes de Languedoc

M^r M^r Pierre Eugénie chanoine & l'eglise cathédrale
Saint Pierre du Montpollieu

M^r M^r Jean Vignier docteur & advocat

M^r Bégouin Sonbez, receveur & payeur de Montpollieu
sur offrande & lay d'antique

Leop^r Pierre Siguy bourgeois

Leop^r Jean Galland bourgeois

M^r Maubiz auy procureur & la cour de ay de

Le S^r Jean Potalioz bourgeois

Le S^r Pierre Duval M^r app^r

S^r Jean Reynier maistran

M^r Pierre Follaud Vicaire

S^r Pierre la Roche maistran

Le S^r Jean Rasmique

Jean Brugière maistran

Le Second Jour du Mois ce S^rung M^r
Sixième Vierge Neuf A Doublet Auy Condit
ce la Saute de l'Avanture Meffime de
Fanchin, Glaugne, Fosilly, gournie & pollee
Conditz & Signiore du Montpollieu, A. Brestan
Sur deignie au Registre du Condit

Sur Le Rossier Sait a bavo Suro Vial habitant
de C^r Ville par la d'aynture de la Saute
a la porte de la Souveraineté de Vicaire de